

Appel à projets exploratoires MIAI Cluster 2025-2026

MIAI Cluster, l'Institut Interdisciplinaire en Intelligence Artificielle porté par Univ. Grenoble Alpes (<https://miai-cluster.univ-grenoble-alpes.fr/>), lance un appel à projets exploratoires à l'automne 2025, en parallèle à un appel à chaires, un appel à chaires POC et un appel à projets pour le développement et la promotion de l'IA. **Une personne ne peut soumettre un dossier en tant que porteuse ou co-porteuse qu'à un seul de ces appels.** Un autre appel à projets exploratoires devrait avoir lieu en 2026.

MIAI est l'un des quatre instituts d'IA créés par le gouvernement français en 2019. Il a été labellisé Cluster IA en 2024 pour une durée de 5 ans, avec 8 autres instituts français. Ce nouvel institut, qui inclut deux nouveaux partenaires, l'Université Savoie Mont Blanc et l'Université Clermont Auvergne, est centré sur **l'IA intégrée, interactive et générative, frugale et digne de confiance de par sa conception et au service des humains et de l'environnement**. Parmi les thématiques visées, outre celles au cœur IA et celles en interaction avec les Sciences Humaines et Sociales, nous souhaitons mettre en avant la santé, l'environnement et l'énergie, l'industrie 4.0, ainsi que certaines thématiques plus émergentes comme IA et quantique, IA et Éducation ou IA et industries créatives (voir <https://miai-cluster.univ-grenoble-alpes.fr/research/>). Nous restons toutefois ouverts à toute thématique faisant appel à l'IA ; les recherches menées au sein de MIAI Cluster visent aussi à explorer tous les aspects de l'IA et de ses applications. Etant donnés les appels ouverts actuellement au sein de MIAI Cluster et les projets déjà financés, nous serons vigilants à la répartition des financements entre les laboratoires et les équipes impliqués dans MIAI. En particulier, cet appel n'est pas ouverts aux chaires actuellement financées par MIAI.

Cet appel vise, via le financement de 12 à 24 mois de post-doctorat ou d'une demi-thèse, à explorer des problématiques difficiles en lien avec l'IA, que ce soit des problématiques au cœur de l'IA ou des problématiques d'autres domaines nécessitant pour leur résolution des méthodes fondées sur l'IA.

Les projets déposés devront être portés par au moins une personne satisfaisant une des conditions suivantes :

- Sur le site grenoblois : être membre permanent C ou E/C du CEA, du CHU Grenoble Alpes, du CNRS, de GEM, de l'Inria, de l'Inserm ou de l'Université Grenoble Alpes
- Sur le site clermontois : être membre permanent C ou E/C du CNRS, de l'INRAE ou de l'Université Clermont Auvergne (incluant Clermont Auvergne INP),
- Sur le site Savoie Mont Blanc : être membre permanent C ou E/C du CNRS ou de l'Université Savoie Mont Blanc.

Les membres non permanents (chercheurs associés, CPJ...) ne sont pas éligibles au portage ou co-portage d'un projet exploratoire.

Nous comptons financer dans le cadre de cet appel environ 25 années de post-doctorat et 5 demi-thèses.

Pour les post-doctorats : le coût d'une année de post-doctorat est estimée à 60k€. Un budget d'accompagnement, de 5k€ maximum par an, peut être envisagé ; il est à demander explicitement dans le budget prévisionnel.

Pour les demi-thèses : le coût de la demi-thèse est estimé à 65k€. Le financement MIAI devra être utilisé pour les premiers 18 mois de thèse. Le financement de MIAI ne pourra pas aller au-delà de ce montant, même si le coût de la demi-thèse restante est estimé plus élevé par le cofinanceur. Les dossiers de demi-thèses ayant un seul employeur seront favorisés. Un justificatif de l'obtention de l'autre cofinancement sera demandé au moment du dépôt. Si le cofinancement n'est pas déjà sécurisé au moment du dépôt, et que le projet est obtenu, le(s) porteur(s) devront justifier dans les six mois suivants de l'obtention d'un cofinancement pour que les crédits soient disponibles. Les crédits ne seront pas mis à disposition tant que le(s) porteur(s) n'attestent pas d'un cofinancement. Si celui-ci n'est pas obtenu dans un délai de six mois après la sélection du projet, les crédits ne seront plus disponibles et seront récupérés par la direction de MIAI Cluster.

Budget

Le budget sera géré par un seul laboratoire, y compris en cas de co-portage avec un autre laboratoire – dans ce dernier cas les co-porteurs devront choisir le laboratoire en question. Nous demandons aux porteurs de projet d'anticiper ce point et de prévenir leur(s) laboratoire(s) d'appartenance en amont du dépôt du projet de l'appel à projets exploratoire afin de discuter du portage budgétaire par le laboratoire.

Pour des laboratoires ou équipes propres de l'UCA, de l'USMB, du CEA, de GEM ou de l'Inria, des reversements seront faits, en sachant qu'une gestion à l'UGA est demandée dès que cela est possible.

Seul un laboratoire d'un partenaire de MIAI Cluster (membre du consortium) peut gérer le budget ; il n'y aura pas de reversement autorisé vers des structures tierces.

Les prestations de service externe ne sont pas autorisées.

Démarrage et durée

Les projets de post-doctorat sont prévus pour une période de 12 à 24 mois et devront démarrer au plus tard le 1er septembre 2026, avec une prise de poste d'ici le 1er janvier 2027.

Dans le cas du financement d'une demi-thèse, le projet est prévu pour une durée de 3 ans et devra démarrer au plus tard le 1er septembre 2026, avec une prise de poste d'ici le 1er janvier 2027. Le financement MIAI devra être utilisé pour les premiers 18 mois de thèse.

Constitution des dossiers

Outre une description détaillée du projet, le dossier devra contenir :

- Une description des collaborations envisagées (au sein de MIAI Cluster, nationales, internationales, avec des acteurs du secteur privé, académiques ou des associations, ...) ;
- Une réflexion sur l'impact environnemental et sociétal des recherches menées et des mesures prises pour limiter cet impact ainsi qu'une justification des ressources demandées (coût de calcul, missions...)
- Une section expliquant l'effet structurant attendu au sein de MIAI Cluster ;
- Une description des actions envisagées à long terme au-delà du financement apporté à des fins de pérennisation des actions du Cluster.



Les projets devront être déposés d'ici le **15 décembre 2025 à 10h** (heure de Paris) via la plateforme dédiée (informations à venir).

Les dossiers devront être rédigés en **anglais**.

Un template précisant pour chaque partie la taille et les éléments attendus sera disponible sur le site de MIAI. Le retour aux porteurs de projets est prévu d'ici fin mars 2026, pour un lancement des recrutements au plus tard en septembre 2026 et une prise de poste d'ici le 1er janvier 2027. L'évaluation reposera sur des experts internes et sera conduite par le bureau [scientifique](#) et le [comité exécutif](#) de MIAI. Nous suivrons les règles d'évaluation, en particulier pour la gestion des liens d'intérêt, établies dans le cadre des projets IRGA de l'UGA.

Rappel du calendrier :

- **Dépôt des projets avant le 15 décembre à 10h (heure de Paris)** via la plateforme dédiée ;
- Retour aux porteurs d'ici fin mars 2026 ;
- Démarrage des recrutements au plus tard en septembre 2026 avec une prise de poste au plus tard au 1er janvier 2027 au plus tard

Contact

Pour toute question, contacter emeline.langlois@univ-grenoble-alpes.fr.

N'hésitez pas à consulter la page du site web de MIAI dédiée à cet appel.

Annexe 1 - Critères d'éligibilité/inéligibilité au dépôt d'un projet pour l'appel à post-doctorants

- Le porteur ou co-porteur doit faire une demande de financement seulement concernant l'appel à post-doctorants, et ne doit pas déposer un dossier en parallèle dans le cadre de l'appel à chaires, de l'appel à chaires POC ou de l'appel à projets pour le développement et la promotion de l'IA.
- Un porteur, sans co-portage, doit nécessairement être un membre permanent d'une des structures citées à la première page de ce présent appel.
- Pour un co-portage, un des deux co-porteurs doit satisfaire la condition ci-dessus, c'est-à-dire être un membre permanent d'une des structures citées à la première page de ce présent appel.
- Sont inéligibles au portage ou au co-portage les personnes déjà porteur ou co-porteur d'une chaire MIAI active après janvier 2026 ou ayant déposé dans le cadre de cet appel à chaires MIAI Cluster un projet en tant que porteur ou co-porteur (pas de cumul de chaires en tant que porteur ou co-porteur).

Annexe 2 - Critères de sélection

Outre les critères ci-dessous, nous serons particulièrement attentifs aux critères d'inclusion, de diversité et d'équité au sein des projets.

Recherche

Critères scientifiques

- Qualité scientifique du projet
- Clarté méthodologique
- Importance, utilité et rôle de l'IA dans le projet
- Impact potentiel scientifique, technologiques et/ou socio-économique
- Mesures prises pour limiter l'impact environnemental du projet

Critères concernant les porteurs et les équipes

- Qualité des réalisations des porteurs et de l'équipe, en particulier au regard des publications et collaborations internationales
- Capacité de l'équipe à réaliser le projet
- Synergies entre les membres de la chaire au regard du projet
- Implication des membres de la chaire dans le projet, évaluée par exemple à travers le temps consacré par chaque membre au projet

Critères additionnels

- Co-financements acquis sur le projet
- Faisabilité du projet, évaluation des risques
- Adéquation et pertinence des collaborations envisagées
- Cohérence avec l'appel à projets
- Effet structurant du projet sur l'écosystème
- Plan de pérennisation du projet